



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

|   |    |  |
|---|----|--|
| Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire | 58 |  |
| Titulaires présents   | 43 | Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janailac -Edwige Badel -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion |
| Suppléants présents   | 1  | Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)   |
| Titulaires absents  | 15 | Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand –Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye   |
| Procurations  | 8  | Lisa Boyer à Bernadette Bazinet<br>Michel Desmoulin à Murielle Cassier<br>Philippe Boismoreau à Francis Lafaye<br>Joël Constant à Bruno Limerat<br>Géry Denis à Francis Duverneuil<br>Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet<br>Julie Bordet à Edwige Badel<br>Denis Ferrand à Pierre Janailac  |

**DELIBERATION N° 2024 /114 : (Code Nomenclature /3.2)**

**DATE : 26 SEPTEMBRE 2024**

**RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux**

**OBJET : Vente d'un ensemble immobilier à la commune de Comberanche-Epeluche par acte administratif.**

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois est propriétaire d'un ensemble immobilier le long de la Dronne dans le bourg d'Epeluche sur la commune de Comberanche-Epeluche composé de deux parcelles cadastrées AA19 et AA20, d'une contenance totale de 2 895 m<sup>2</sup> pour partie en zone A et pour partie en zone NCE. Ces deux parcelles sont en PPRI zone Dronne Amont.

L'ensemble immobilier comprend une maison d'habitation avec une grange attenante ainsi qu'un bâtiment aménagé en ginguette. Une halte nautique borde le long de la rivière. Dans le cadre de notre stratégie patrimoniale, nous avons listé un certain nombre de biens dont l'intérêt communautaire est en débat. Lors de réunions des Vice-Présidents et des membres du bureau, il a été proposé que ce bien soit cédé. La commune de Comberanche-Epeluche a fait part de son intérêt pour l'acquérir.

Nous avons donc sollicité l'avis des domaines sous le numéro 125116450.

Un accord de principe sur le prix entre les deux parties a été trouvé à 145 000 €.

La CCPR procédera aux travaux de remise aux normes de l'assainissement avant de conclure la vente.

Le produit de la vente sera affecté obligatoirement à une opération d'investissement d'intérêt communautaire.

Il sera procédé à cette vente sous la forme d'un acte d'administratif.

Considérant que Monsieur le Président en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier l'acte en forme administrative il est proposé de désigner Monsieur Jean-Didier Andrieux, 1er Vice-Président de la collectivité en qualité de vendeur.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide la vente de cet ensemble immobilier à la commune de Comberanche-Epeluche et autorise Monsieur Jean-Didier Andrieux, 1er Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

Murielle Cassier sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 51

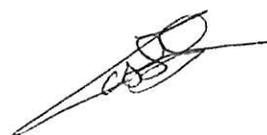
Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet

La secrétaire de séance  
du 26 septembre 2024  
Murielle Cassier



Signature numérique de Didier BAZINET  
PRESIDENT

Le 07/10/2024 19:11:16